

**E 2
2021**

**VACANCES SANS HEBERGEMENT
ATTESTATION POUR L'ENFANT**

Cadre réservé au CSEC

Visa Contrôle :

Date de saisie

Montant IV :

Visa saisie :

REEMPLIR UN IMPRIME PAR ENFANT

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AGENT :

(pour les couples d'agents [raisons informatiques], merci d'indiquer le matricule de **Monsieur**)

Numéro de matricule :

001

Lettre de votre quotient

NOM : _____

PRENOM : _____

Agence ou service et Immeuble : _____

Tél Prof :

Joindre OBLIGATOIREMENT une facture acquittée (au nom de l'agent) et reprenant le nom et le prénom de l'enfant, tarif, dates... et revêtue du cachet de l'organisme.

A retourner impérativement en fin de séjour.

DATE ET SIGNATURE DE L'AGENT :

A REMPLIR IMPERATIVEMENT PAR L'ORGANISME

NOM & ADRESSE DEL'ORGANISME :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ENFANT :

Nom : _____

Date de naissance

J / J M / M A / A

Prénom : _____

NATURE DES VACANCES :

Avec le N° d'agrément OBLIGATOIRE par préfecture, Jeunesse & Sports ou Education Nationale :

UNIQUEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

STAGE A THEME: Sportif, Culturel, BAFA (hors remontées mécaniques) ⇒ N° _____

CENTRE DE LOISIRS/CENTRE AERE (HORS GARDERIE) ⇒ N° _____

REEMPLIR UN IMPRIME PAR PERIODE & PAR ENFANT : Mardi-gras, Pâques, Eté, Toussaint, Noël...

LIEU DU SEJOUR : _____

DATE DU SEJOUR: du _____ 2 0 2 1 au _____ 2 0 2 1 soit _____ jours

Si les vacances sont interrompues par le week-end indiquer ci-dessous le détail :

Semaine du _____ au _____ soit _____ Jours / Semaine du _____ au _____ soit _____ Jours

Semaine du _____ au _____ soit _____ Jours / Semaine du _____ au _____ soit _____ Jours

Semaine du _____ au _____ soit _____ Jours / Semaine du _____ au _____ soit _____ Jours

PRIX DU SEJOUR POUR L'ENFANT avec les centimes : _____

**CACHET DE L'ORGANISME
ET SIGNATURE DU RESPONSABLE**

VACANCES DES ENFANTS SANS HEBERGEMENT**BENEFICIAIRES :**

Enfants de plus de 2 ans au 01/01/2021 à moins de 25 ans, fiscalement à charge, ou sous réserve qu'il y ait paiement de pension alimentaire (pour les enfants d'agents) .

A partir de 18 ans, enfants pour lesquels un certificat de scolarité, d'apprentissage ou alternance, de chômage non indemnisé, a été enregistré au moment du calcul du quotient.

L'indemnité est doublée pour les enfants handicapés, sans limite d'âge.

SEJOURS EFFECTUES UNIQUEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

- ◆ Stages à thème : sportif, culturel, BAFA sans hébergement. (hors remontées mécaniques)
- ◆ Centres de loisirs sans hébergement & Centres Aérés (Hors garderie)

Les activités pratiquées lors de séjours organisés par le CSEC à Lajoux (cours de ski, garderies...etc) ne donnent pas droit aux indemnités E2.

Les vacances ci-dessus doivent être agréées par la Préfecture, Jeunesse et Sports ou l'Education Nationale. Le numéro d'agrément doit figurer sur l'attestation des vacances.

Vous devez joindre OBLIGATOIREMENT

-L'imprimé E2 de l'année concernée dûment complété et signé par l'agent ainsi que par l'organisme prestataire.

-Une facture acquittée, établie au nom de l'agent (ou le récépissé de paiement) datée au retour des vacances (avec le nom de l'enfant) et revêtue du cachet de l'Organisme et d'une signature.

DUREE D'INDEMNISATION :

- ◆ Maximum : 28 jours, dans le global de 50 jours comprenant les indemnités E1, E2, E3 et les colonies organisées par le Comité Social et Economique Central.

PAIEMENT DES INDEMNITES :

Le paiement des indemnités est subordonné au retour de l'imprimé dûment complété. Cet imprimé ne sera pas traité s'il n'est pas lisible et complètement rempli ou si les justificatifs demandés ne sont pas joints à la demande.

Adresser impérativement les dossiers au CSEC au retour du séjour.

TARIFS :

Il y a lieu de se reporter aux montants de l'année en cours qui paraissent généralement en mars, après le vote du budget du C.S.E.C.